

Télétravail : la SNCF prend le train en marche



Afin de s'adapter aux nouvelles habitudes de travail nées de la crise sanitaire la SNCF a annoncé, lors de la présentation de sa nouvelle grille tarifaire, la création d'un abonnement adapté aux télétravailleurs.

Ce forfait annuel télétravail sera vendu environ 40 % moins cher que l'abonnement de travail classique sur la même destination.

Il inclut 250 trajets par an contre 450 trajets pour un abonnement de travail classique soit deux à trois aller-retour par semaine.

Le forfait annuel télétravail sera utilisable à partir du 1er septembre mais les commercialisations débiteront dès cet été en gare ou sur internet.

Seul point faible, les trajets ne sont utilisables que du lundi au jeudi. Pour ceux qui voudraient ou devraient aller au bureau le vendredi il faudra payer plein tarif.